

# Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers

-

## Bilan de la concertation

La concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers, concernant le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT, s'est tenue du lundi 3 avril 2023 au jeudi 14 septembre 2023.

### 1. Une information efficace du public

Les modalités de concertation ont été définies par la délibération n°V-1 du 20 mars 2023 du Conseil de Communauté, telles qu'indiquées ci-dessous :

- parution d'un article dans un journal local dans les quinze jours précédant le début de la concertation,
- parution d'un article dans le journal hebdomadaire de l'Agglomération du Choletais (devenue Cholet Agglomération) " Synergences hebdo " durant la concertation,
- affichage d'un avis administratif visible de l'espace public à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie de Lys-Haut-Layon, quinze jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de cette dernière,
- création d'une page dédiée à la concertation sur le site internet [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr) et sur le site internet de la commune concernée, [lyshautlayon.fr](http://lyshautlayon.fr)

Les preuves de ces insertions et affichages sont proposées en annexe de ce bilan.

### 2. Un dossier aisément consultable

Un dossier de consultation permettant au public d'avoir une information suffisamment claire sur la mise en compatibilité du PLU de Vihiers a été tenu à disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville de Cholet/ Hôtel d'Agglomération de l'Agglomération du Choletais (devenue Cholet Agglomération),
- à la mairie de Lys-Haut-Layon,
- sur les sites internet [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr), et [lyshautlayon.fr](http://lyshautlayon.fr)

Le public s'est peu mobilisé pour consulter le dossier papier. Le dossier dématérialisé a été consulté à 195 reprises sur le site [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr). Il a également été mis en ligne sur le site [lyshautlayon.fr](http://lyshautlayon.fr). La page internet dédiée à la concertation sur le site [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr) a été consultée à 2 885 reprises. La page internet dédiée à la concertation sur le site [lyshautlayon.fr](http://lyshautlayon.fr) a été consultée une fois.

### 3. Fin de la concertation

La concertation s'est achevée, conformément aux modalités prédéfinies, à la suite de la tenue de l'examen conjoint des personnes publiques associées. Ces dernières étaient invitées à cette occasion à donner leur avis sur le projet et à présenter leurs observations.

Cet examen s'est tenu le 14 septembre 2023 ; un procès-verbal retrace les observations présentées et figure en annexe du présent bilan (6).

### 4. Aucune observation

Le public était en mesure de participer à la concertation :

- sur le registre papier joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération,
- sur le registre papier joint au dossier à la mairie de Lys-Haut-Layon,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49 321 CHOLET CEDEX,

- par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr), sous l'objet : Observations – Mise en compatibilité du PLU de Vihiers.

Malgré cet ensemble de dispositifs de participation du public, aucune observation n'a été reçue.

## **Conclusion**

La concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Le public a été largement informé des possibilités de consultation du dossier ainsi que de sa capacité à participer à la concertation. Le dossier permettait une prise d'information aisée. Le public s'est significativement saisi des modes de consultation dématérialisés du dossier.

En revanche, aucune observation n'a été émise. Les modes de participation étaient classiques et correctement mis en œuvre ; ils n'ont ainsi pas été à l'origine d'une contrainte quelconque dans l'expression du public. L'absence d'expression du public est ainsi interprétée soit comme un désintérêt pour ce projet, soit comme un signal d'approbation tacite.

## **Annexes :**

1. Insertions presse
2. Certificats d'affichage de l'avis de concertation
3. Certificats d'affichage de la délibération définissant les modalités de la concertation
4. Impressions écrans des publications dématérialisées
5. Extraits des registres clôturés
6. Procès-verbal de l'examen conjoint

1. Insertions presse

Parution au sein du Courrier de l'Ouest du 23 mars 2023 :

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (avocats, avoués, notaires, etc) ?

Vous êtes un particulier (associés, sociétés, notaires, etc) ?

Marchés publics

Commune de Maulévrier

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur... Nom complet de l'acheteur : Commune de Maulévrier...

Travaux de réaménagement de l'emprise foncière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux de réaménagement de l'emprise foncière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux de réaménagement de l'emprise foncière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux de réaménagement de l'emprise foncière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux de réaménagement de l'emprise foncière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux de réaménagement de l'emprise foncière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Alter Public

Réalisation des études environnementales

PROCÉDURE ADAPTÉE LIBREMENT DÉFINIE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Travaux d'amélioration thermique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 49C, rue des... 49100 Angers...

Vie des sociétés

oratio avocats

LE LOUIS TROTIER

Avocat à Angers... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

SELEC POIDS LOURDS 48

NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

DISSOLUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

AVIS DE CONSTITUTION

Après avoir été déclaré en liquidation... 49100 Angers...

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

Chaque samedi avec Le Courrier. Cécile de France. Diverto Ouest.

Chaque samedi avec Le Courrier. Cécile de France. Diverto Ouest.

## Enquête publique

LYS-HAUT-LAYON

### Concertation pour mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme

**Le projet d'aménagement du site de l'entreprise Bouchet voirie environnement nécessite une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Lys-Haut-Layon.** Par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers, commune déléguée de Lys-Haut-Layon. La concertation porte sur cette procédure de déclaration. Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du conseil

de communauté du 20 mars 2023. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- faire déclarer d'intérêt général le projet d'aménagement du site de l'entreprise Bouchet voirie environnement,
- mettre en compatibilité le PLU en conséquence.

#### Dossier de concertation

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier est consultable aux horaires indiqués :

- à l'Hôtel d'Agglomération, à Cholet, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30,

- en mairie de Lys-Haut-Layon/Vihiers, les lundi, mercredi et jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h, le mardi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h et le vendredi, de 9 h à 16 h. La mairie sera fermée tous les après-midi d'août. Le dossier est également téléchargeable sur la page dédiée à la concertation via le site Internet : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr).

#### Participation du public

Le public peut formuler ses observations pendant la période de la concertation :

- sur un registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération, à Cholet et en

- en les adressant par écrit à Monsieur le président de l'Agglomération du Choletais, Agglomération du Choletais, direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49 321 Cholet Cedex,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr) (objet : observations - mise en compatibilité du PLU de Vihiers).

La concertation fera l'objet d'un bilan, approuvé par le conseil de communauté de l'AdC.

## Un territoire qui me dynamise

AGGLO

### Une semaine consacrée à l'emploi

**Du lundi 22 au vendredi 26 mai, l'Agglomération du Choletais propose aux habitants des quartiers prioritaires des temps forts pour découvrir et tester des métiers, ainsi que rencontrer des employeurs.**



Plus de 70 partenaires sont mobilisés pour cette semaine d'actions, qui ouvre le champ des possibles, quels que soient les parcours des habitants.

« Bénéficiant du dynamisme économique du territoire, mais également des actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires a baissé ces dernières années. Il reste néanmoins toujours supérieur à celui des autres quartiers choletais, constatent Jean-Paul Olivariès, vice-président de l'Agglomération du Choletais (AdC) à l'Emploi et Laurence Texereau, conseillère communautaire en charge du Contrat de ville. **Pour réduire cet écart et lever les freins à la reprise du travail ou à la formation, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions adaptées à ces territoires en fragilité, de proposer un accueil personnalisé, de remettre en confiance...** Nous sou-

haitons atteindre les personnes les plus éloignées de l'emploi, difficiles à mobiliser via un accompagnement "classique", pour lesquelles les dispositifs existants restent illisibles. » De cette volonté est née la Semaine de l'emploi, dont une nouvelle édition aura lieu du lundi 22 au vendredi 26 mai prochain, pilotée par le service Emploi de l'AdC, avec l'implication de plus de 70 partenaires : acteurs locaux de l'emploi, organismes de formation, structures d'insertion et entreprises.

#### Découvrir autrement

Au fil de ces cinq journées, dans une démarche ludique et pragmatique, se décline une série de rendez-vous, sur inscription. Trois

entreprises ouvriront d'abord leurs portes, afin de présenter leurs missions et métiers : le groupe Beneteau (nautisme), le lundi 22 mai, de 14 h 30 à 16 h 30, puis la Savel (agroalimentaire), de 8 h 30 à 9 h 30 et Accor lubrifiants (fabrication de fluides automobiles), de 14 h 30 à 15 h 30, le jeudi 25 mai.

Le centre de formation Afpa ouvrira ses ateliers, de 9 h à 12 h, les mardi 23 et jeudi 25 mai, pour tester les postes de préparateur de commandes et cariste, puis ceux de conducteur d'engins de chantier et agent de voirie. Le mardi 23 mai, de 13 h 45 à 16 h 30, salle Favreau, un temps fort permettra de découvrir par le geste, via différentes mises en situation, de multiples professions dans les domaines de la mode, du service à la personne, du bâtiment, de l'environnement, de la logistique... Enfin, un job dating intersectoriel (Industrie, logistique, santé, agroalimentaire, restauration, commerce, propreté, transport...) conclura cette semaine, le vendredi 26 mai, de 14 h à 16 h 30, à la salle Mocrot. **« Lan passé, sur les 115 inscrits, 65 habitants avaient pu reprendre une activité, 53 en CDD ou CDI et 12 en formation en dénouant des parcours »** indiquent les élus, de conclure : **« Cette semaine est aussi l'occasion d'offrir des solutions aux entreprises qui peinent à recruter ».**

#### Infos et inscription :

Tél. : 02 44 09 25 90  
[service\\_emploi@choletagglomeration.fr](mailto:service_emploi@choletagglomeration.fr)

## 2. Certificats d'affichage de l'avis de concertation

### Certificat d'affichage de Cholet Agglomération

**CHOlet** ©  
l'entrepreneante

  
**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

Le 18 SEP. 2023


DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel - Habitat

NRÉF : 2023/154 JJ

#### CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, Président de Cholet Agglomération, certifie que l'avis d'information de la concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers pour le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT a bien été affiché aux portes de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération du Choletais du 20 mars 2023 au 14 septembre 2023 inclus.

Le Président  
Par délégation le Vice-Président en charge de  
l'Aménagement du territoire  
Alain PICARD



## Certificat d'affichage de Lys-Haut-Layon



**SERVICE URBANISME**

☎ : 02 41 75 58 07

✉ : [urbanisme@lyshautlayon.fr](mailto:urbanisme@lyshautlayon.fr)

### CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Médéric THOMAS, Maire de LYS-HAUT-LAYON ;

certifie que l'avis d'information de la concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers pour le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT

a bien été affichée aux portes de la mairie de LYS-HAUT-LAYON du 20 mars 2023 au 14 septembre 2023 inclus.

Fait à LYS-HAUT-LAYON, le 21 septembre 2023, pour valoir ce que de droit.

Le Maire, Médéric THOMAS,



### 3. Certificats d'affichage de la délibération définissant les modalités de la concertation

#### Certificat d'affichage de Cholet Agglomération

**CHOlet**<sup>®</sup>  
l'entrepreneante

  
**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

Le 18 SEP. 2023


DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel - Habitat

N/RÉF : 2023/155 JJ

#### CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, Président de Cholet Agglomération, certifie que la délibération n°V-1 en date du 20 mars 2023 du Conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais, définissant les modalités de concertation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers pour le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT a bien été affichée aux portes de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération du Choletais du 20 mars 2023 au 14 septembre 2023 inclus.

Le Président  
Par délégation le Vice-Président en charge de  
l'Aménagement du territoire  
Alain PICARD



## Certificat d'affichage de Lys-Haut-Layon



**SERVICE URBANISME**

☎ : 02 41 75 58 07

✉ : [urbanisme@lyshautlayon.fr](mailto:urbanisme@lyshautlayon.fr)

### CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Médéric THOMAS, Maire de LYS-HAUT-LAYON ;

certifie que la délibération n°V-1 en date du 20 mars 2023 du Conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais, définissant les modalités de concertation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers pour le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT

a bien été affichée aux portes de la mairie de LYS-HAUT-LAYON du 20 mars 2023 au 14 septembre 2023 inclus.

Fait à LYS-HAUT-LAYON, le 21 septembre 2023, pour valoir ce que de droit.

Le Maire, Médéric THOMAS,





#### 4. Impressions écrans des publications dématérialisées

Extrait de l'article sur le site [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr)

## Concertation - Mise en compatibilité du PLU de Vihiers (entreprise Bouchet Voirie Environnement)

Mise à jour le 24/07/2023 - Lu 2886 fois



Afin de permettre la concrétisation du projet de l'entreprise Bouchet Voirie Environnement à Saint-Hilaire-du-Bois, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers est nécessaire.

Une concertation se tient dans le cadre de cette procédure, engagée par délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) en date du 12 décembre 2022.

### Objet de la concertation

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil de Communauté a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers. La concertation porte sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers. Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du Conseil communautaire en date du 20 mars 2023.

Les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers

#### MES SERVICES EN LIGNE



#### BRÈVES

##### Reprise des cours Les Marmois

Ajouté le 17/09/2023

##### Recherche joueuses seniors féminines

Ajouté le 12/09/2023

##### Fortes chaleurs. Modifications des horaires de la Médiathèque

Ajouté le 21/08/2023



#### SORTIR DANS LE CHOLETAIS

Septembre 2023						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Par thème: Tous [OK]

Par lieu: Tous [OK]



Extrait de l'article sur le site [lyshautlayon.fr](http://lyshautlayon.fr)



Accueil > Actualités > Concertation. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vihiers

## Concertation. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vihiers

#local

Afin de permettre la concrétisation du projet de l'entreprise Bouchet Voirie Environnement à Saint-Hilaire-du-Bois, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers est nécessaire.

Une concertation se tient dans le cadre de cette procédure, engagée par délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) en date du 12 décembre 2022.

### OBJET DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil de Communauté a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers. La concertation porte sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers. Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du Conseil communautaire en date du 20 mars 2023.


Les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers sont les suivants :

- faire déclarer d'intérêt général le projet d'aménagement du site de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT,
- mettre en compatibilité le PLU en conséquence.



5. Registres clôturés

Registre mis à disposition à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet Agglomération

  
**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

Département de MAINE-ET-LOIRE  
Agglomération du Choletais

**REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC**

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VIHIER**

Hôtel d'Agglomération du Choletais

---

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 1/20

En exécution de la délibération n°V-1 du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais, en date du 20 mars 2023, je soussigné, Monsieur Alain PICARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement à l'Agglomération du Choletais, ai ouvert ce jour le présent registre coté pour recevoir les observations du public.

À Cholet, le 31 mars 2023.

Le Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire,  
Agglomération du Choletais  
Alain PICARD



---

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 2/20

**Observations du public**

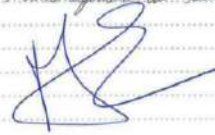
*(The page contains a large diagonal line drawn across the dotted lines, indicating no observations were recorded.)*

---

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 3/20

*(The page contains a large diagonal line drawn across the dotted lines, indicating no observations were recorded.)*

Registre clôturé le 14 septembre 2023  
à 17h30 par Monsieur Alain Picard,  
Vice-Président en charge de  
l'Aménagement du territoire



---

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 20/20

Registre mis à disposition à la mairie de Lys-Haut-Layon

  
**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

Département de MAINE-ET-LOIRE  
Agglomération du Choletais

**REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC**

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VIHIER**

Mairie de Lys-Haut-Layon

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 1/20

En exécution de la délibération n°V-1 du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais, en date du 20 mars 2023, je soussigné, Monsieur Médéric THOMAS, Maire de Lys-Haut-Layon, ai ouvert ce jour le présent registre coté pour recevoir les observations du public.

À Lys-Haut-Layon, le 3 avril 2023,

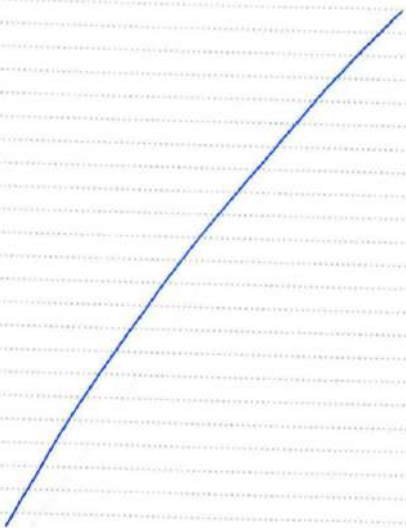
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Médéric THOMAS



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 2/20

**Observations du public**

15/09/2023 : peu de connaissance du dossier, par Mme René GERVAIS.  
Pas d'observations à faire




Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 3/20

Registre clos le 14 septembre 2023  
à 17 H 15.

Aucune observation prévue.

Fait à LYS-HAUT-LAYON  
le 14 septembre 2023  
de Spire, Médéric THOMAS



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers 20/20

## 6. Procès-verbal d'examen conjoint

COMPTE RENDU  
RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIHIER (ENTREPRISE BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT)  
EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Présents :

Médéric THOMAS, Maire de Lys-Haut-Layon et Vice-Président de Cholet Agglomération

Annabelle MICHEL, Chargée de mission Aménagement du Territoire, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine et Loire

Jade JUIGNET, Chargée d'études PLU et affaires juridiques, Cholet Agglomération

Excusés :

Alain PICARD, Vice-Président, Cholet Agglomération

Ludovic MAGNIER, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet

Mathieu BENEZECH, Secrétaire Général, Sous-Préfecture de Cholet

Christelle MORANCAIS, Présidente, Région Pays de la Loire

Christelle TOUCHAIS-PINON, Chef de pôle et coordinatrice de l'Antenne régionale de Maine-et-Loire, Région Pays de la Loire,

Florence DABIN, Présidente, Département de Maine-et-Loire

Claire SALAÛN, Chargée de mission appui aux territoires, Département de Maine-et-Loire

Valérie DUBOURG-GOURTNER, Chargée de mission évaluation environnementale, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire

Gaëlle GILET, Responsable de l'unité Urbanisme Planification Aménagement, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Maine-et-Loire

Thierry BERTHOMÉ, Chargé d'études Urbanisme Planification Aménagement, DDT de Maine-et-Loire

Matthieu BILLIARD, Président, CCI de Maine-et-Loire

Nadège DENEKUYDT, Présidente, Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Maine-et-Loire

Marc BÉALET, Responsable d'antenne, CMA de Maine-et-Loire

Denis LAIZÉ, Président, Chambre d'Agriculture (CA) de Maine-et-Loire

Stéphane LEURS, Chargé de mission aménagement, CA de Maine-et-Loire

Damien LE GOFF, Ingénieur d'études sanitaires, Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire

\*\*\*\*\*

I. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN CONJOINT

La réunion a pour objet l'examen conjoint de la Déclaration de Projet (DP) emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Vihiers (commune désormais intégrée à la commune nouvelle de Lys-Haut-Layon), liée au projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT, par les Personnes Publiques Associées (PPA), conformément aux exigences du Code de l'urbanisme.

Les PPA ont été invitées par courrier à participer à cette réunion. Cette invitation était accompagnée de la notice explicative qui sera mise à l'enquête publique ainsi que l'évaluation environnementale sur le projet d'évolution du document d'urbanisme. Cette réunion se déroule en visioconférence.

Jade JUIGNET accueille les participants et les invite à débiter la réunion. Elle commence alors la présentation du diaporama. La présentation a pour objet le rappel du projet de l'entreprise, des évolutions du PLU envisagées, de l'étude des incidences du projet sur l'environnement, ainsi que le respect des normes supérieures. Après cette présentation, elle fait un point d'étape sur la procédure. La MRAe ne s'étant pas prononcée dans les délais sur le dossier, a publié sur son site internet une information d'absence d'observation sur la procédure. La CDPENAF, ainsi que la Chambre d'Agriculture ont toutes deux rendu un avis favorable sous réserve que la remise en état initiale du site (création d'un plan d'eau) ne soit pas compromise par le positionnement du STECAL si celui-ci était maintenu à la fin de l'exploitation de la carrière.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), ainsi que l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) ont rendu un avis favorable. Le Département a assuré par écrit que le projet ne remet pas en cause ses intérêts. Enfin, l'ARS a seulement émis des observations. Parmi ces dernières, une insistance était portée sur le fait que lorsque la centrale d'enrobage deviendra opérationnelle, des mesures devront permettre de vérifier l'absence de dégradation de la qualité de l'air.

## II. RÉACTIONS ET AVIS DES PPA

Annabelle MICHEL, représentant la CCI de Maine-et-Loire, tient à souligner que l'acceptation des dossiers d'évolution de PLU liés au renouvellement d'exploitation de carrière ne conditionne pas l'octroi d'une autorisation environnementale au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la demande qui y est liée. Elle indique ainsi que la CCI est disposée, à la demande de l'entreprise, à manifester son soutien au projet qui fait l'objet de la présente réunion, par courrier adressé aux services de l'État.

Médéric THOMAS, à travers sa casquette de Maire de Lys-Haut-Layon, justifie le soutien de la commune au projet en précisant les points positifs sur le plan environnemental. En effet, le projet s'inscrit dans l'ère du temps : réutilisation des matériaux, réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) par une transformation de la matière sur site. Il ajoute que la création d'un plan d'eau lors du réaménagement du site est un élément satisfaisant, qui pourrait servir à l'activité agricole, dans un contexte de recherche de réserves d'eau pour alimenter l'agriculture. Il conclut en indiquant son avis favorable à la déclaration de projet.

Annabelle MICHEL abonde dans le sens de M. THOMAS en relevant que le projet présente de nombreux avantages, en répondant notamment à une logique de performance écologique et économique. Elle souligne ainsi ses bénéfices en matière d'économie circulaire, de gestion des déchets, de bilan carbone positif et de contribution à la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Sur le plan économique et financier, il est également très satisfaisant. Elle conclut en indiquant son avis très favorable à la déclaration de projet.

Jade JUIGNET remercie les participants pour leur présence à la réunion, ainsi que pour leurs interventions.

## III. SUITE DE LA PROCÉDURE

Le présent procès-verbal, établi à l'issue de la réunion d'examen conjoint, sera joint au dossier soumis à enquête publique.

Des modifications limitées pourront être faites au dossier en vue de son approbation. Les points motivant ces modifications devront avoir été, soit soulevés par les PPA, soit mis en relief au cours de l'enquête publique.

Le Président,  
Pour le Vice-Président absent  
Par délégation,  
Médéric THOMAS  
Vice-Président

